

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 31 mars 2015

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, CHARPENTIER, INGRET, GARCIA, LAMBOTTE, SCHNEIDER, GUILLIN, PELE, GRANJON, DUBAS
Mmes GLESS, TREIBER, AGOSTINI, LANUEL, DELALANDE, VERON, LECLERE, DIONNET, DASSENOY, KRIER, MAISTRE, VIVIER

PROCURATIONS :

Mme MEON à M. SCHNEIDER,
M. EGLOFFE à Mme GLESS,
M. RICHARD à M. CHANUT,
Mme PREVOT à Mme TREIBER,
Mme PANIS à Mme VIVIER

A partir de la délibération n° 10 :

Mme KRIER à M. GRANJON
Mme MAISTRE à M. DUBAS

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DUBAS Patrick, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 février 2015 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation.

1- Budget Primitif 2015

Présentation par Mr le Maire du budget primitif 2015. Il indique que c'est un budget financier sain, et regrette la diminution des dotations de l'état. Mr Chanut déplore que ces diminutions soient beaucoup trop fortes et trop rapides.

Il présente le budget 2015 comme un budget de transition.

Intervention de Mr Granjon : ce budget n'est pas un budget de transition, mais plutôt un budget d'attente car on ne prépare pas 2016. Ce budget tient debout grâce à l'extinction de la dette : mais ensuite comment sera le budget ? Il y a aussi la récupération de la TVA qui apporte de l'argent : mais ensuite comment sera le budget ? Pour l'opposition, ce budget est basé sur de l'opportunité plutôt que sur de la bonne gestion. Et enfin, la commune devrait approfondir sa réflexion sur le périmètre de l'action communal pour 2015.

Réponse de Mr Chanut : C'est un budget de transition car sur l'exercice précédent, il y a eu beaucoup d'investissement. Il faut être prudent, car il va y avoir une étude à venir sur la réflexion de réfection du socio culturel qui devient vieillissant. Il est vrai qu'il y a eu des recettes exceptionnelles, mais c'est grâce aux investissements. Mr Chanut souligne que les impôts des Seichanais restent stables, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes voisines. Quant au sujet des périmètres d'interventions, il y aura des mutualisations.

Intervention de Mr Granjon : Ce périmètre d'intervention serait plus de choix de service à la population. L'équipe de Mme Krier craint plus pour le budget 2016, car il aurait fallu dès 2015 réduire les services.

Réponse de Mr Chanut : Effectivement, c'est un vrai challenge : faire mieux et autrement avec beaucoup moins de budget.

Vote contre : 4

Délibération adoptée à la majorité.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

2- Vote des taux d'imposition 2015

Abstention : 4

Délibération adoptée à la majorité.

3- Mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme : création d'un service commun

Intervention de Mme Krier qui reconnaît, déplore le désengagement de l'Etat.

Elle est d'accord sur le fait de mutualiser, mais pas à n'importe quel prix.

Quels seront les inconvénients de la mutualisation ? Les Seichanais garderont ils toujours la qualité de service existante à ce jour en signant cette convention dont le coût paraît important.

Réponse de Mme Gless : le coût sera de 400 euros environ pour la 1^{ère} année, puis sera réadapté chaque année.

Mr Chanut indique que ce n'est pas un coût important, et que malgré la convention, le maire signera toujours les permis de construire. De plus la commune gardera la proximité avec les seichanais.

Mme Krier répond en soulignant que l'essentiel pour les Seichanais est de garder un service de proximité.

Délibération adoptée à l'unanimité

4- Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour la période 2016-2018

Délibération adoptée à l'unanimité

5- Aide communale à destination des particuliers - subvention aux « audits énergétiques complets » pour la rénovation des maisons individuelles

Intervention de Mr Granjon, qui demande pourquoi il n'y aura que 5 dossiers de traités ?

Réponse de Mr Garcia : tout d'abord le budget doit être limité, et il n'y a pas eu de demande spécifique des Seichanais (à ce jour seulement 2 personnes ont demandées) Lors de demande, il y a une étude au préalable avec des étapes à effectuer.

Délibération adoptée à l'unanimité

6- Plan Climat Air Energie Territorial - J'agis - Convention pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (2015-2017)

Délibération adoptée à l'unanimité

7- Convention d'adhésion à la mission Conseil en Energie Partagé de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Nancy Grands territoires

Délibération adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

8- Compteur communicant GAZPAR : convention pour occupation domaniale avec GRDF

Délibération adoptée à l'unanimité

9- Démarche de prévention des risques professionnels : demande de mise à disposition d'un conseiller de prévention du CDG 54

Délibération adoptée à l'unanimité

Pas de questions orales.

Informations données par Mr Chanut :

- ➔ le 04/05/2015 réunion de travail pour le conseil municipal PLU communautaire
- ➔ Le budget voirie réseau secondaire est de 289 ke (en forte baisse), le réseau primaire est en attente de budget.
- ➔ Logi Est construction a abandonné son projet car 1 des 3 propriétaires ne veut plus vendre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22h15

La secrétaire de séance,
Patrick DUBAS

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 31 MARS 2008
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

DATE	N° de la décision	OBJET
05/2015	03/02/2015	Marché de fourniture et livraison de végétaux pour le fleurissement de la ville de Seichamps Année 2015 – Ets LETE Philippe
07/2015	10/02/2015	Activités Découvertes – Conventions
11/2015	23/02/2015	Acquisition de fournitures de bureau – Lot 1 + 3 + 4 : SM BUREAU S.A.S. Lot 2 : CEPAP LA COURONNE
13/2015	23/02/2015	Convention Pass'Sport et Culture - Avenant
14/2015	24/02/2015	« Le Théâtre dans tous ses états » du 27 février au 8 mars 2015 – Contrats des spectacles
17/2015	03/03/2015	Transport piscine avec le Syndicat scolaire de la Bouzule - Convention
18/2015	09/03/2015	Médiathèque – Conventions MJC LORRAINE
21/2015	12/03/2015	Adhésion de la Ville au site internet WEBENCHERES
25/2015	24/03/2015	Réalisation et mises à jour de diagnostics d'accessibilité dans les ERP / IOP Communaux – QCS SERVICES
26/2015	24/03/2015	Réalisation de diagnostics réglementaires dans les bâtiments communaux – EX'IM SARL CUNY EXPERTISES
27/2015	24/03/2015	Contrôle annuel de jeux d'enfants - SOLEUS

Délibération N°07

Objet : Budget Primitif 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Pour : 23

Contre : 4 - Mme KRIER, M. GRANJON, M. DUBAS, Mme MAISTRE

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Le Budget Primitif présente les crédits pour l'exercice 2015. Le contenu du budget est présenté à l'assemblée dans un rapport de présentation.

Compte tenu des délais d'adoption du Compte Administratif, la réglementation prévoit la reprise anticipée du résultat dès le Budget Primitif. Dans ce cas, le Conseil Municipal inscrit également au Budget de reprise la prévision d'affectation ainsi que les restes à réaliser.

Conformément à la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2015, établie après la journée complémentaire et annexée au présent budget, la reprise anticipée est constituée des éléments suivants :

➤	Résultat de fonctionnement 2014 à affecter	1 026 993.42 €
➤	Besoin de financement (D 001)	- 540 353.40 €
➤	Solde des restes à réaliser	285 850.00 €

D'où :

➤	Prévision d'affectation en réserves (R 1068)	254 503.40 €
➤	Report en fonctionnement (R 002)	772 490.02 €

Sur avis de la Commission des Finances, Suivi du Budget réunie le 30 mars 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. De reprendre par anticipation le résultat prévisionnel 2014,
2. De reprendre les crédits de reports au 31 décembre 2014 dès le Budget Primitif 2015,
3. D'adopter par chapitre le Budget Primitif 2015 dont la balance générale s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses pour un montant de :

SECTION FONCTIONNEMENT	4 293 520.00 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 662 221.40 €
TOTAL BUDGET	5 955 741.40 €

Adoptée à la majorité des votants

Pour : 23

Contre : 4 – Mme KRIER, M. GRANJON, M. DUBAS, Mme MAISTRE

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°08

Objet : Vote des taux d'imposition 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Pour : 23

Contre :

Abstention : 4 - Mme KRIER, M. GRANJON, M. DUBAS, Mme MAISTRE

Rapporteur : Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget qui s'est réunie le 30 mars 2015, Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour 2015 les taux d'imposition de 2014, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 8.87 %
- Taxe Foncier Bâti : 11.82 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 19.38 %

Adoptée à la majorité des votants

Pour : 23

Abstention : 4 – Mme KRIER, M. GRANJON, M. DUBAS, Mme MAISTRE

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°09

Objet : Mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme : création d'un service commun

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Danielle GLESS

Compte tenu du désengagement de l'Etat au 1^{er} juillet 2015 en matière d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes d'un E.P.C.I. regroupant 10 000 habitants et plus, la Communauté urbaine du Grand Nancy et ses communes membres se sont engagées à créer un service commun, en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour y pallier.

Par délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2014, la Communauté urbaine du Grand Nancy a donc acté le principe de création d'un service commun en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme, en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes qui souhaitent y adhérer.

Au regard du nombre d'actes à instruire, dans le même champ d'intervention de la D.D.T., la Communauté urbaine du Grand Nancy a souhaité confier la gestion du service commun à la ville de Nancy, qui dispose d'un service d'instruction compétent pour assurer pleinement l'exercice de cette mission. Ce service sera renforcé de moyens appropriés pour assurer la charge de travail supplémentaire.

L'adhésion de la commune à ce service commun ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire, en matière d'autorisations d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil, la réception des demandes des pétitionnaires, la signature et la délivrance des actes, qui restent de sa compétence. Le suivi et le contrôle des travaux sont assurés par les agents de la commune, en application des décisions du Maire.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Le service commun est chargé de l'ensemble de l'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.

Le service commun instruit les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la Commune relevant de la compétence du Maire :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Certificat d'urbanisme opérationnel (type B),

La commune continue à assurer l'instruction des :

- Certificats d'urbanisme d'information (type A),
- Renseignements d'urbanisme ou note d'information
- Déclarations préalables
- Avis préalables du Maire lorsque le projet porte sur un immeuble classé

La Communauté urbaine du Grand Nancy propose à ses communes membres d'adhérer au service commun par la signature d'une convention relative à l'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme. Cette convention précise le champ d'application, les modalités organisationnelles, la situation et le statut des agents du service commun, les responsabilités. Elle expose également les modalités financières.

Dans une logique de solidarité communautaire, le coût de la prestation sera imputé sur la Dotation de Solidarité Communautaire, avec un montant établi selon le nombre d'actes instruits et la taille de la commune :

- 20 % du coût refacturé aux communes de moins de 10 000 habitants
- 80% du coût refacturé aux communes de plus de 10 000 habitants

Le coût sera affiné en fonction des moyens réellement nécessaires, qui dépendent du nombre de communes adhérentes. Il sera ajusté chaque année, en fonction du volume de dossiers réellement instruits.

Un comité de suivi et d'évaluation du service commun sera mis en place et se réunira une fois par an pour proposer des adaptations, si nécessaire, et valider le rapport d'activités.

Pour faciliter les échanges et le suivi des dossiers, la Communauté urbaine du Grand Nancy prend également à sa charge l'acquisition de la solution logicielle de gestion et de suivi des autorisations d'urbanisme. Cette solution permettra également de gérer les dossiers d'autorisations d'urbanisme, hors champs du service commun mais également les déclarations d'intention d'aliéner, les enseignes, les certificats communaux...La maintenance de cette solution sera définie par convention entre la D.S.I.T. du Grand Nancy et la commune.

En conséquence et après avis de la commission Politique de la Cité et Urbanisme du 18 mars 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adhérer au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, mis en place par la Communauté urbaine et géré par la ville de Nancy, à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- D'approuver la convention d'adhésion au service commun, ci annexée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°10

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour la période 206-2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Marie-Françoise AGOSTINI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu la proposition de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 26 janvier 2015 relative à la désignation du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement de commandes pour les services de communications électroniques, laquelle sera confirmée le 20 mars 2015 par délibération de son conseil,

Considérant l'intérêt pour la commune de SEICHAMPS d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de communications électroniques afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,

Vu le budget,

Vu l'allotissement défini pour l'appel d'offres conduit par le coordonnateur du groupement,

Lot 1 : Téléphonie fixe

- Raccordement sous forme d'interface analogique ou RNIS T0, services et communications

Lot No 2 : Téléphonie fixes et lignes louées

- Lignes fortement sécurisées du SAMU, services et communications.
- Numéros libre appel ou à coût partagé.
- Liaisons louées analogiques et numériques.
- Services temporaires, services et communications.
- Autres lignes et services ne faisant pas partie de « l'offre de vente en gros de l'abonnement téléphonique » de Orange (publiphonie, télésejour, etc.).

Lot No 3 : Téléphonie mobile

• Service de mobilité pour communications vers le réseau public de téléphonie et vers le réseau public de transmissions de données (Internet). Services complémentaires et associés.

- Fourniture et maintenance des terminaux.

Lot No 4 : Téléphonie fixe

- Raccordements multicanaux notamment sous forme d'interface T2, services et communications,

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Lot No 5 : Services de transmissions de données

- Raccordements pour les services de transmissions de données et notamment les services d'accès au réseau public Internet de type professionnel ou les services de réseau privé virtuel (VPN IP).
- Accès pour les nomades.
- Services complémentaires ou associés utilisant le raccordement (notamment services de téléphonie et d'hébergements).

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement à intervenir ;

Article 3 : En application de l'article 8 III 1° du Code des Marchés Publics, de désigner M. CHANUT Henri en qualité de titulaire et Mme AGOSTINI Marie-Françoise en qualité de suppléant, pour siéger lors de la commission d'appel d'offres du groupement ;

Article 4 : D'autoriser le lancement de l'appel d'offres par les services de la communauté urbaine, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'ensemble des marchés des adhérents conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;

Article 5 : D'adhérer aux lots 1, 3 et 5 conformément à l'article 6 de la convention constitutive.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°11

Objet : Aide communale à destination des particuliers – subvention aux « audits énergétiques complets » pour la rénovation des maisons individuelles

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

La Région Lorraine a mis en place depuis plusieurs années le Contrat Climat Énergie qui consiste à mettre en place, organiser le parcours d'accompagnement, coordonner l'action des intervenants et accompagner les particuliers dans la rénovation thermique de leur maison individuelle.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

La Ville de Seichamps veut mettre en place une aide communale, complémentaire de celle de la Région, à destination des particuliers souhaitant rénover leur habitation et désirant procéder à un « audit énergétique » que l'ont qualifie de « complet » à savoir étude thermique + test d'étanchéité à l'air.

Les conseillers « Espace Info Energie » sont les relais de terrain pour cette aide : ils informent, conseillent et accompagnent les particuliers. Le passage par le conseiller EIE est obligatoire pour le montage des dossiers. Sur le territoire du Grand Nancy, c'est l'ALEC Nancy Grands Territoires qui embauche les conseillers « Espace Info Energie ».

Pour cela, on procéderait en 3 étapes :

- . Appel à projet ;
- . Orientation des personnes vers l'Espace Info Energie de Nancy pour une pré-étude ;
- . Lorsque la pré-étude démontre que les travaux permettront une rénovation efficace, il est nécessaire de faire établir un « audit énergétique » complet pour obtenir des aides complémentaires. La Ville de Seichamps intervient à ce niveau en prenant en charge une partie de ce bilan.

Il a été décidé de prendre en compte 5 dossiers à hauteur de 175 € par dossier et ce dans la limite du montant inscrit chaque année au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments et vu l'avis de la commission Politique de la Cité et Urbanisme, Développement Durable et Environnement du 18 mars 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en place d'une aide communale aux « audits énergétiques complets » pour la rénovation des maisons individuelles ;
- De fixer cette aide à 175 € par dossier et ce dans la limite du montant inscrit chaque année au budget primitif.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°12

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial – J'agis – Convention pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (2015-2017)

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) mis en place par la loi sur l'énergie est un outil de sensibilisation à la maîtrise des consommations énergétiques en limitant les dépenses publiques. Conscient de l'efficacité de cet outil, le Grand Nancy a développé un dispositif exemplaire et unique en France de mutualisation et de valorisation des CEE en faveur de l'ensemble des acteurs qui le composent : communes, particuliers, bailleurs sociaux, entreprises, établissements de santé et d'enseignement...

Dans le cadre de son **Plan Climat Air Énergie Territorial**, la commune s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie et à lutter contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi la commune est partenaire du Grand Nancy, depuis le départ de cette initiative.

Ainsi, la valorisation financière des CEE se faisait par l'intermédiaire d'une convention passée avec le Grand Nancy et s'est terminée le 31 décembre 2014, à savoir à la fin de la période transitoire de la seconde période nationale du dispositif des CEE.

Bilan territorial

Depuis la signature de la première convention de partenariat avec le Grand Nancy (2012-2014), **la commune** a déposé 5 580 MWhCumAc, évité 41 tCO₂ par an, économisé 205 MWh par an et obtenu 22 400 € d'aide.

Mais elle n'est pas seule à bénéficier de ce dispositif, ainsi **les particuliers** ont déposé 50 dossiers et ont obtenu 31 200 € d'aide.

Au global, **sur le territoire du Grand Nancy**, ce sont 605 000 MWhCumAc déposés, 8 600 tCO₂ évitées par an, 47 200 MWh économisés par an, 2.3 M€ de subventions allouées et 30 M€ investis sur le territoire.

Afin de poursuivre ses efforts menés depuis 2012, la commune souhaite maintenir son partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy en participant à la troisième période du dispositif des CEE qui court du 01/01/2015 au 31/12/2017 avec une valorisation de 3.5 € HT / MWhCumAc.

En conséquence, et après avis de la commission Politique de la Cité et Urbanisme, Développement Durable et Environnement du 18 mars 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- De reconduire la valorisation des CEE par le Grand Nancy pour la troisième période nationale des CEE (2015-2017) ;
- D'approuver le modèle de convention ci-joint encadrant la démarche de valorisation financière des CEE pour les travaux réalisés sur notre patrimoine communal avec EDF ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°13

Objet : Convention d'adhésion à la mission Conseil en Énergie Partagé de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - Nancy Grands Territoires assure depuis 2007 la mission d'Espace INFO→Énergie en mettant à disposition des particuliers des conseils gratuits et indépendants sur la maîtrise de l'énergie dans leurs logements.

Elle a développé en 2010 la mission de Conseil en Énergie Partagé, qui a pour objectif de mutualiser et partager entre toutes les collectivités adhérentes les informations et les retours sur expériences des membres de l'association.

L'ALEC propose aux collectivités de soutenir la démarche de Conseil en Énergie Partagé via différentes typologies d'actions :

- **les actions « de base »**, communes à toutes les collectivités. Elles représentent les fondements d'une démarche réfléchie de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics dans le but de faire monter en compétence les collectivités adhérentes sur les questions d'énergie et de climat. Elles sont obligatoires et consistent en l'élaboration d'un état des lieux régulier des consommations et dépenses énergétiques à l'échelle du patrimoine des collectivités adhérentes, et l'élaboration d'une stratégie de réduction des consommations énergétiques, l'ensemble des données et des expertises étant partagé et mutualisé au sein de l'Association afin de profiter à l'ensemble de ses membres ;
- **les actions « à la carte »**, adaptées aux besoins de chaque collectivité. Elles sont issues des échanges préalables entre l'ALEC Nancy Grands Territoires et la collectivité. Celles-ci sont ajustables et permettent de répondre aux attentes de la collectivité.
Parmi les actions spécifiques évoquées lors d'une réunion commune en date du 3 mars 2015 :
 - . Communication : affichage DISPLAY (mise en valeur des actions réalisées et évaluation des impacts) ;
 - . Sensibilisation et formation des usagers (Parapluies, écoles...) ;
 - . Optimisation des Tarifs Bleu ;
 - . Accompagnement au montage des CEE ;
 - . Accompagnement à la rénovation du Centre Socioculturel.

Le détail des différentes actions sera présenté sous forme d'un plan pluriannuel.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 1€/habitant/an.

La commune a adhéré une première fois pour la période 2012-2014. Il s'agit aujourd'hui de reconduire ce partenariat pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Compte tenu de ces éléments et vu l'avis de la commission Politique de la Cité et Urbanisme, Développement Durable et Environnement du 18 mars 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

- D'approuver la convention d'adhésion à la mission de « Conseil en Energie Partagé » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°14

Objet : Compteur communicant GAZPAR : convention pour occupation domaniale avec GrDF

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Juan-Ramon GARCIA

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application de l'article L. 432-8 du code de l'Energie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel.

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel indépendamment des fournisseurs. A ce titre, GrDF est en charge des relevés des compteurs et les transmet aux fournisseurs pour les facturations des clients.

Le nouveau système de comptage automatisé permettra le relevé à distance des consommations de gaz des particuliers et des professionnels. Le projet est nommé « Compteurs Communicants Gaz » ou compteur « Gazpar ».

Le déploiement de 11 millions de compteurs à partir de 2016 a reçu l'accord de la Commission de Régulation de l'Energie et le soutien de la Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Les objectifs visés par ce projet sont :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente des données de consommation donc un meilleur suivi de sa consommation,
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

Les compteurs Gazpar transmettront leurs données de relevé de consommation de gaz de façon chiffrée par une communication radio (bande FM de 169 MHz) une fois par jour et pendant une seconde. Ensuite les équipements « concentrateurs » rediffuseront l'ensemble des données à GrDF via d'autres réseaux.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

La réception des données nécessite des équipements de réception et de concentration dans chaque commune. L'objet de la présente délibération est l'approbation d'une convention d'hébergement pour accueillir ces équipements « concentrateurs » sur des sites communaux.

Pour la Ville de Seichamps, les sites pressentis sont les suivants : la mairie, l'église et la salle de Martinchamps.

Les modalités de mise en œuvre reposent sur une opération en deux temps :

- GrDF sélectionne avec l'accord de l'hébergeur, en l'occurrence la commune, un certain nombre de sites qui présentent des caractéristiques propices à l'installation d'un concentrateur ;
- Puis, après des démarches indiquées dans la convention d'hébergement, les sites d'installations retenus sont définitivement équipés.

Après avis de la commission Politique de la Cité et Urbanisme, Développement Durable et Environnement du 18 mars 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur pour le compte de GrDF.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°15

Objet : Démarche de prévention des risques professionnels : demande de mise à disposition d'un conseiller de prévention du CDG 54

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

La Ville de Seichamps s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du document unique. Pour ce projet, la collectivité va solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, un conseiller de prévention du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle serait mis à disposition de la Ville de Seichamps, pour conduire la démarche de prévention. Ce conseiller aurait notamment pour mission d'accompagner la collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le document unique.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre le CDG 54 et la collectivité d'accueil.

Le CDG 54 disposant des compétences nécessaires au sein de son service hygiène et sécurité et proposant une mise à disposition d'un conseiller de prévention, cette solution apparaît comme la plus adéquate pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels dans laquelle la collectivité s'est engagée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la proposition du CDG 54 de mettre à disposition de la collectivité un conseiller de prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels ;
- D'autoriser cette mise à disposition à compter du 2^{ème} semestre 2015 ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

DATE DE LA DELIBERATION	N° ACTES	NOMENCLATURE ACTES	OBJET DE LA DELIBERATION	N° feuillet	N° affaire
07/04/2015	7.1	Décisions budgétaires	Budget Primitif 2015	15	07
07/04/2015	7.2.1	Fiscalité	Vote des taux d'imposition 2015	16	08
07/04/2015	2.1	Document d'urbanisme	Mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme : création d'un service commun	17	09
07/04/2015	1.1	Marchés publics	Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques de la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour la période 206-2018	19	10
07/04/2015	8.8	Environnement	Aide communale à destination des particuliers – subvention aux « audits énergétiques complets » pour la rénovation des maisons individuelles	20	11
07/04/2015	8.8	Environnement	Plan Climat Air Energie Territorial – J'agis – Convention pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (2015-2017)	21	12
07/04/2015	8.8	Environnement	Convention d'adhésion à la mission Conseil en Energie Partagé de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Nancy Grands Territoires	22	13
07/04/2015	3.5.2	Autres actes	Compteur communicant GAZPAR : convention pour occupation domaniale avec GrDF	24	14
07/04/2015	4.1.1	Délibérations et conventions	Démarche de prévention des risques professionnels : demande de mise à disposition d'un conseiller de prévention du CDG	25	15

COMMUNE DE SEICHAMPS
 CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2015

CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER	CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER
Henri CHANUT		Pascale TREIBER	
Michel CHARPENTIER		Marie-Françoise AGOSTINI	
Claude INGRET		Yveline LANUEL	
Juan-Ramon GARCIA		Claire DELALANDE	
Jean-Robert LAMBOTTE		Armelle VERON	
Pierre SCHNEIDER		Marguerite LECLERE	
Stéphane GULLIN		Jacqueline DIONNET	
Guillaume PELÉ		Delphine DASSENOY	
Yves GRANJON		Catherine KRIER	
Patrick DUBAS		Marie-Noëlle MAISTRE	
Danielle GLESS		Macha VIVIER	